

Image not found or type unknown



Succession de bien immobilier

Par **Anonyme22**, le **23/05/2016** à **23:37**

Madame, Monsieur bonjour

Ma grand-mère de 84 ans voudrait me donner un de ses biens immobiliers, j'aurais voulu savoir quelles étaient les meilleures options pour cette démarche, à quel prix (notaires, taxes ect..) et si la vente en viager était une meilleure option ?

bonne journée et merci.

Par **youris**, le **24/05/2016** à **12:01**

bonjour,

votre grand-mère peut vous faire donation d'un bien immobilier.

vous serez exonéré de droits de succession jusqu'à 31865 € puis des frais progressifs au-delà.

vous pouvez avec votre grand mère prendre conseil auprès d'un notaire.

salutations